

Les structures des "villages à communs"

Références du dossier

Numéro de dossier : IA44005632

Date de l'enquête initiale : 2015

Date(s) de rédaction : 2015

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Villages à communs

Auteur(s) du dossier : Marion Orillard

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

Désignation

Aires d'études : Pays du vignoble nantais

Les structures foncières des "villages à communs"

En Pays du Vignoble nantais, les « villages à communs » sont des hameaux ou écarts dont les habitants possèdent en commun et de manière indivise un ou plusieurs biens fonciers, souvent sous forme d'une aire non bâtie en cœur de hameau. L'essentiel du patrimoine bâti qui constitue ces écarts relève de caractéristiques architecturales qui font l'objet de cette présentation.

1. Structures des villages à communs : observations préalables.

L'étude des villages à communs s'est attachée à identifier les grands modèles d'organisation villageoise en lien avec ces espaces communs. Trois formes ont ainsi été identifiées. Toutefois, il résulte de ce travail, le constat que les espaces communs sont en constantes évolutions du point de vue de leur emprise foncière et de leur statut de bien tenu en propriété collective et indivise. La typologie ci-dessous présentée correspond donc à un état des lieux pour une période donnée : le processus d'accapement de l'espace commun constaté depuis le début du XIXe siècle est constaté comme toujours opérant. (Voir dossier « communs de village » concernant les évolutions foncières des parcelles de communs).

L'étude des structures foncières des écarts à partir des plans cadastraux napoléoniens a mis en lumière certaines caractéristiques liées à la forme du parcellaire constitutif de ces hameaux qui se différencie des formes repérées dans le nord du département de Loire-Atlantique ou de Vendée. Les structures ici observées se caractérisent par une « désorganisation » du bâti en proie avec un réseau de voirie lâche, sans alignement autour d'un axe directeur.

Le bâti des "villages à communs" semble entretenir un lien organique avec l'espace commun. Les hameaux relèvent en grande majorité de la typologie des « villages-mosaïque » construite par Christine Toulhier (au cours de l'inventaire du canton de Clisson), c'est-à-dire des structures divisées « *en une multitude de petites propriétés imbriquées les unes dans les autres où chacun se retranche chez lui pour essayer de préserver une difficile vie privée exposée au regard de tous à travers ces espaces collectifs en bordure du bâti, des droits de passage multiples et des divisions complexes* ». Leur densité est extrêmement variable : de 3 à environ 350 bâtiments par écart. Néanmoins, la majorité des écarts se compose d'une trentaine de bâtiments environ.

2. Typologie des structures foncières.

2.1 Type 1 : implantation du bâti en bordure de l'espace commun.

•Cadastre napoléonien.

La première forme d'organisation révèle une implantation du bâti en bordure directe de l'espace commun. Aucun bâtiment ne se trouve implanté isolément sur l'espace commun. Ce type regroupe 19 sites sur le corpus des 96 écarts repérés comme analysables dans leur structure historique et ne correspond à aucune localisation géographique particulière puisque ces

hameaux sont situés en bord de Loire, en zone de marais, sur les coteaux, sur les zones de plateau ou plateau ondulé, en vallée de la Sèvre et de la Maine.

Dans la majorité des cas, le bâti s'organise en rangée (La Charpenterais à Saint-Julien-de-Concelles ; la Carrière au Loroux-Bottereau ; le Bordage et la Goulbaudière au Landreau ; Beau Chêne à la Chapelle-Basse-Mer ; Rousseau à Mouzillon ; la Roussière à la Regrippière ; la Haye-Tessante, Braud et Bois Gaudin à Vallet), mais on trouve également des formes plus dispersées (Le Grand Marchais et la Bourserie à Vieilleville), ou à l'inverse plus denses, avec un bâti « aggloméré » (le Douet à Saint-Fiacre-sur-Maine ; le Plessis à Vieilleville ; les Brosses à Château-Thébaud ; la Bastière à Vertou) ; mais aussi des structures mixtes où alternent une implantation en rangée et une implantation plus désordonnée (la Guilbaudière à St-Julien-de-Concelles ; la Pichaudière à Saint-Hilaire-de-Clisson ; la Rairie à la Haye-Fouassière).

Les bâtiments d'habitation et les dépendances sont implantés sans ordre particulier en bordure du commun et donnent à l'arrière sur des parcelles détenues en propriétés privées (le plus souvent des jardins).

Ces structures correspondent à des écarts dont la densité de constructions bâties est très variable (de 5 bâtiments pour l'écart de la Charpenterais à Saint-Julien-de-Concelles à 80 bâtiments pour la Rairie à Saint-Fiacre-sur-Maine), et dont l'exemple le plus spectaculaire se trouve sans doute à la Bastière à Vertou où les côtés d'un vaste commun quadrangulaire sont bâtis presque en continu.



Place de la Bastière, Vertou.

•Cadastre actuel.

Les espaces communs sont rarement restés des biens privés collectifs. Pour les formes les plus modestes, le commun est devenu une place publique appartenant à la commune (par exemple la Bastière à Vertou) : la trame villageoise est restée la même. Pour les formes les plus étendues, le commun est divisé en plusieurs parcelles privées qui accueillent aujourd'hui des habitations supplémentaires et modifient profondément la trame de l'écart (par exemple au Beau Chêne à la Chapelle-Basse-Mer).

2.2 Type 2 : implantation du bâti en bordure et en îlots sur l'espace commun.

•Cadastre napoléonien.

La deuxième forme d'organisation correspond à celle d'une implantation du bâti à la fois en bordure et en îlots sur l'espace commun. Cette organisation foncière illustre le phénomène d'accaparement de l'espace commun avec des tendances plus ou moins radicales, et donc probablement une forme d'évolution chronologique de la première organisation décrite ci-dessus.

Ce type regroupe 61 des 96 écarts repérés : c'est la forme d'organisation la plus caractéristique et la plus courante de hameaux. Aucun phénomène de concentration n'est identifié sur le territoire : ces écarts sont partout. La Trélatière à Aigrefeuille-sur-Maine ; Bois Jahan et la Massonnière à Barbechat ; la Brégeonnière à la Boissière-du-doré ; le Rousselin et l'Herbrière à Boussay ; le Praud et la Sensive à la Chapelle-Basse-Mer ; la Morsonnière à la Chapelle-Heulin ; les Raudières à Château-Thébaud ; Gervaux à Clisson ; la Mortière, Moulin neuf, l'Anerie, la Médrie, Maupay à Gétigné ; la Brie, la Paudière et le Liveau à Gorges ; la Heurnière, les Forges, la Simplierie à Gorges ; la Blissière, la Furonnière, le Bas Briacé, la Bodinière et la Renouère au Landreau ; la Rinière des Landes au Loroux-Bottereau ; la Bretonnière, la Grenaudière et la Pépière à Maisdon-sur-Sèvre ; la Minière et le Pont à Monnières ; la Brangerie, la Barillère à Mouzillon ; le Pé de Sèvre, la Cognardière au Pallet ; la Mauvillonnière à la Planche ; le bourg de la Regrippière ; la Borderie, l'Ebaudière, les Tuileries à la Remaudière ; la Bauche à Remouillé ; la Bourchinière à Saint-Fiacre-sur-Maine ; la Landonnière, la Palaise, Beaulieu et la Vesselière à Saint-Hilaire-de-Clisson ; le Bas Maudoux et l'Anglesort à Saint-Julien-de-Concelles ; la Grossière, les Naudières, le Pay et la Pouzinière à Saint-Lumine-de-Clisson ; le Landreau, les Laures, les Chaboissières, le Pressoir Bourguignon et la Chaloussière à Vallet ; la Barbinière et Beautour à Vertou.

Les bâtiments implantés sur le commun comme ceux qui le bordent servent d'habitation ou de dépendance ; ils sont accolés les uns aux autres. Les bâtiments en bordure du commun ouvrent à l'arrière sur des parcelles détenues en propriétés privées (le plus souvent des jardins). Ces structures foncières correspondent à des écarts dont la densité de constructions bâties est très variable (de 10 à environ 350 bâtiments).

•Cadastre actuel.

Ces espaces communs sont aujourd'hui divisés par l'instauration de la voirie moderne et de nouvelles constructions ont pu être érigées sur le commun, mais ils peuvent rester visuellement lisibles au sein d'une trame villageoise préservée.

2.3 Les origines de formation de ces "villages à communs".

Ces deux types d'organisations villageoises peuvent être sous-typologisées selon les données acquises concernant les dynamiques qui ont amené à la création de l'écart.

2.3.1 Sous-type A : une origine indéterminée.

Il s'agit des hameaux à communs dont l'origine est indéterminée, dans l'état actuel des recherches. L'écart est peut-être né sous l'Ancien Régime de l'implantation volontariste d'un hameau de tenanciers, sous forme d'arrentement de censive à baux emphytéotiques, par un possesseur du sol qui leur aurait, en outre, octroyé un espace commun. Une aire incultivable peut d'ailleurs avoir été privilégiée pour y installer un tel habitat et être à l'origine d'un écart, l'aire devenant commune aux habitants. Un bail à ferme, plus court, de type métairie, peut aussi avoir donné naissance par fractionnement à un hameau, les espaces utilitaires au centre de l'exploitation devenant communs aux habitants de cet écart.

Dans l'attente de travaux historiques locaux qui pourraient affiner ces cas non déterminés, une grande majorité des hameaux est concernée, quel que soit leur organisation architecturale au regard du commun.

2.3.2 Sous-type B : Les métairies devenues écarts.

Il s'agit des formations villageoises qui découlent de la division d'une métairie ancienne. Ce démantèlement survenu sous l'Ancien Régime a parfois laissé quelques vestiges architecturaux au sein de l'écart, comme par exemple la présence d'une maison noble, plus ancienne, parmi les autres logis. Cette sous-typologie concerne tout autant des écarts structurés en bordure et en îlots sur l'espace commun.

2.3.3 Sous-type C : Les métairies et manoirs planifiés déclassés en hameau après la levée du cadastre napoléonien.

Cette troisième sous-typologie concerne les écarts relevant de la typologie des « villages-métairie » construite par Christine Toulhier (au cours de l'Inventaire du canton de Clisson), c'est-à-dire des structures qui appartenaient initialement à un seul propriétaire. Pour ces écarts, de façon logique, aucun espace commun n'est identifié lors de la première levée du cadastre. En revanche le recensement des communs réalisé en 2014 indique une création d'espaces communs dans ces écarts au XIXe ou XXe siècle. Dans ce cas-là, la création de biens communs procède de la division d'un ensemble bâti tenu par un seul propriétaire en plusieurs propriétés privées. L'exploitation devient ainsi un « village ». L'implantation du bâti, caractérisée par une rationalisation de l'espace, correspond à un ordonnancement des habitations rassemblées et des dépendances autour d'une cour. Cette cour, le plan d'eau et les édifices (puits, four) attenants au domaine peuvent devenir aussi communs aux habitants du hameau.

Ce type d'écarts relève d'un processus où l'architecture précède le phénomène de commun et ne peuvent donc témoigner d'une organisation sociale et foncière définies en fonction des usages communs. Néanmoins, ils illustrent la vivacité du phénomène de création des communs en Pays du Vignoble Nantais.

Cette typologie regroupe 13 écarts parmi les 96 repérés : L'Aubinière à la Boissière-du-Doré ; la Pilotière, la Grande Barboire et le Tourbureau à la Chapelle-Heulin ; la Batardièrre et la Bréchoillère à Gorges ; le Plessis, les Perrines, la Fennetière et la Ménardièrre au Loroux-Bottereau ; le Rubis à Mouzillon ; le Perray au Pallet ; la Sauvionnière à Vallet.

Ce type d'évolution semble toutefois être resté minoritaire, la plupart des métairies démantelées étant devenues plutôt des écarts dépourvus de communs.

2.4 Hameaux dont les communs sont à l'écart du cœur villageois

Dans certains écarts, les communs statutairement identifiés en tant que tel (au XIXe et/ou au XXIe siècle sur les documents cadastraux) sont implantés à l'écart du cœur villageois. L'organisation foncière de ces villages n'est pas pour autant spécifique. On retrouve les formes 1 (implantation du bâti en bordure d'un espace, qui, s'il n'est pas identifié comme commun, a tout de même probablement connu des usages collectifs), et les formes 2 (ces "villages-mosaïque" dont l'implantation du bâti se fait en îlots sur un espace ouvert qui indique tout du moins que les espaces aux abords des bâtiments ont servi comme usoirs). Par conséquent, ces écarts ont été classés dans les deux grandes typologies organisationnelles 1 et 2.

3. L'organisation sociale et foncière des structures villageoises : une piste de recherche

12 villages sélectionnés ont été étudiés de façon plus fine. L'analyse des propriétés foncières des habitants et de leur implantation par rapport à l'espace commun, selon les données du cadastre napoléonien, a parfois mis en lumière une répartition sociale spécifique à l'usage du commun.

C'est ainsi le cas par exemple à la Bastière à Vertou ou au Pé de Sèvre au Pallet. Au début du XIXe siècle, dans ces écarts, deux types de population cohabitaient. La première, composée de gros propriétaires fermiers qui possèdent un très grand nombre de biens fonciers. Ils habitaient des bâtiments d'un volume imposant ordonnés autour d'une cour et dont l'implantation ne donne pas directement accès à l'espace commun. L'autre population qui compose majoritairement

l'écart, est celles d'habitants modestes. Ils ne possèdent que peu de biens fonciers répartis en de fines parcelles éparses à proximité du lieu-dit. Ils possèdent en général un ou un petit nombre de bâtiments (habitation et dépendances) qui sont organisés en rangée ou en îlot entre jardins et espace commun. Cet espace correspond à une nécessité collective pour ces habitants afin d'effectuer leurs activités agricoles (battage du blé, stockage de fumier, etc.). Parfois, comme aux Laures à Vallet, les propriétés des notables sont à proximité directe du commun, mais les habitations et dépendances des propriétaires les plus modestes ne s'intercalent pas avec elles. La répartition sociale correspond alors à une mitoyenneté des bâtiments les plus modestes implantées toujours entre jardins et espace commun.

Ces examens ponctuels ne permettent pas d'établir un discours généralisable pour l'ensemble des "villages à communs" repérés. Pour confirmer ou infirmer ces faisceaux d'indices concernant une organisation sociale spécifique à ces villages, il faudrait réaliser une analyse systématique à l'échelle des écarts recensés.

4. Organisation des îlots.

Le travail de terrain réalisé au cours de l'étude a permis d'identifier de grandes clefs d'organisation de l'architecture de ces hameaux.

4.1 Implantation et nature du bâti.

On trouve dans les "villages à communs" plusieurs types d'îlots : soit ils sont uniquement composés de dépendances (ex : La Renouère au Landreau), soit ils sont mixtes, mêlant habitations et dépendances (La Pépière à Maisdon-sur-Sèvre).



Îlot d'habitations et dépendances implantés sur l'espace commun. La Pépière, Maisdon-sur-Sèvre.



Ensemble de dépendances. La Renouère, Le Landreau. Cadastre 2018, BM 01- 241, 260 et 130.

L'étude ponctuelle de la nature du bâti selon les données du cadastre napoléonien a permis de repérer un autre type d'îlot, composé uniquement d'habitations (c'est le cas notamment à la Barillère à Mouzillon) mais les démolitions, transformations et constructions successives des architectures ont empêché le repérage et l'analyse de tels îlots sur le terrain.

En tous cas, il semble que les architectures de ces hameaux - qui se sont développées selon plusieurs phases successives plus ou moins rapides - se soient surtout implantées en fonction des besoins des propriétaires et de l'espace disponible. Cette observation peut se faire tout autant pour des écarts structurés en bordure du commun que pour des écarts dont le bâti se structure aussi en îlots sur l'espace commun.



Habitations et dépendances implantés en bordure et sur l'espace commun. La Rinière des Landes, Le Loroux-Bottereau.

4.2 Orientation générale des bâtiments.

L'orientation de la façade principale des bâtiments semble varier d'un bâtiment à un autre, d'un hameau à un autre. L'adossement des bâtiments les uns aux autres et l'adaptation au relief semblent être privilégiés. Toutefois, lorsque l'enchevêtrement des bâtiments le permet, la façade principale de l'habitation est tournée côté sud. Pour les îlots ou

alignements de bâtiments qui bordent l'espace commun, la façade principale semble être tournée vers le commun (ex : Pichaudière, Barbinière, Bretonnière, Perrines...)

Les fondations des bâtiments sont parfois inexistantes : les constructions épousent le site sur lequel elles sont implantées et reposent directement sur les sols rocheux (ex : La Massonnière à Barbechat, La Grenaudière à Maisdon-sur-Sèvre). Les bâtiments s'accrochent aux pentes sur les sites en relief. C'est le cas notamment sur les sites de minoterie comme Gervaux (Clisson) et Rousselin (Boussay).

4.3 Développement des îlots et agencement du bâti.

Le travail d'analyse réalisé au cours de l'opération d'inventaire ne se veut pas exhaustif mais permet d'identifier les clefs d'organisation de ce bâti qui semble, au premier regard, totalement « désorganisé ». Cette impression est en partie la conséquence de multiples démolitions et reconstructions des bâtiments au fil des ans : les modifications apportées aux bâtiments rendent complexe la lecture de l'agencement du bâti en îlot. Il devient alors difficile voire impossible d'établir une généalogie des constructions.



Dépendances imbriquées. Au premier plan, un toit à porcs. Pé de Sèvre, Le Pallet. Cadastre 2018, BM 01-783.

De ces écarts aux bâtiments très imbriqués et très remaniés, on peut identifier quelques logiques de flanquement entre bâtiments.

- Une habitation flanquant une habitation préexistante est presque invariablement adossée à la première habitation du côté du mur pignon sans cheminée. La deuxième habitation voit sa cheminée installée sur le mur pignon opposé.



Îlot d'anciennes habitations et dépendances toutes remaniées en dépendances en 2018. L'Anerie, Gétigné. Cadastre 2018, AW 211, 212, 735, 736.



Îlot de dépendances et d'habitations. Rousseau, Mouzillon.

- Deux bâtiments, alignés mais à faible distance l'un de l'autre, peuvent être réunis par la création d'un nouveau bâtiment qui vient prendre appui sur les deux bâtiments préexistants. Cette réunion peut prendre deux formes. La première correspond à une simple création d'un toit couvrant cet espace anciennement vide, voire d'un mur gouttereau qui forme sa façade postérieure. Cette construction ouverte ou semi-ouverte sert probablement de remise pour les véhicules agricoles. La seconde correspond à la création de deux murs gouttereaux et d'un toit prenant appui sur les murs pignons des deux bâtiments préexistants. Ce nouveau bâtiment clos et couvert peut servir d'habitation comme de dépendance (cellier, étable à bovin, cheval, chèvre...).



Vestige d'une poutre de liaison signalant la réunion de deux bâtiments préexistants par la création d'un simple toit. Ledit bâtiment servait alors de remise. Beaulieu, Saint-Hilaire-de-Clisson. Cadastre 2018, ZA 01-275.

- Il est fréquent que lorsqu'une construction vient s'appuyer à une première, elle tire parti du pan de mur mitoyen en l'utilisant comme piédroit de la porte du nouveau bâtiment. Le linteau ou la plate-bande qui couvre cette porte vient légèrement s'encaster dans le mur existant.



Utilisation du pan de mur du bâtiment préexistant comme piédroit de la porte du nouveau bâtiment. Le linteau de bois est encasté dans le mur existant. La Renouère, Le Landreau. Cadasre 2018, BM 01-126.

- Lorsque dans un alignement un bâtiment mitoyen est surhaussé d'un niveau ou bien lorsqu'un bâtiment nouveau plus haut d'un niveau est construit dans le prolongement d'un bâtiment ancien, il est fréquent que le mur mitoyen en rez-de-chaussée porte le surhaussement du pignon de l'extension, sans reprise des fondations.

4.4 Une difficile datation.

La datation de ces îlots est extrêmement complexe.

L'impression générale suite au travail de terrain est que les rares bâtiments médiévaux identifiables ne permettent pas de penser que le hameau originel possédait déjà une structure ramassée en îlots ; cette impression est peut-être biaisée du fait de ce que ces hameaux médiévaux ne comprenaient peut-être pas que des bâtiments en maçonnerie, seuls conservés. Il semble également, au vu des vestiges architecturaux observés, qu'au cours du XIXe siècle les constructions dissociées les unes des autres deviennent la nouvelle norme. Partant de ces deux impressions, il est possible de penser que le phénomène de construction des bâtiments en îlots collectifs aurait alors connu une phase importante surtout aux XVIe-XIXe siècles. Cette hypothèse ne peut être confirmée en l'état actuel de la recherche et nécessiterait l'analyse d'un corpus plus important d'îlots de bâtiments, ainsi que d'une campagne de datation des charpentes (par dendrochronologie), voire une approche archéologique de certains écarts (notamment ceux dont le bâti est aujourd'hui à l'abandon).

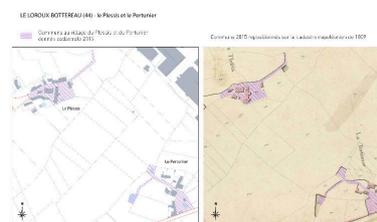
Illustrations



Typologie 1 : Villages dont le bâti s'implante en bordure de l'espace commun
Dess. Virginie Desvigne
IVR52_20164400122NUDA



Typologie 1 : Ecart de la Ville-au-Blanc (Vertou) dont le bâti s'implante en bordure de l'espace commun
Dess. Virginie Desvigne
IVR52_20164400131NUDA



Ecart de type 1 - C (Le Pertulier au Loroux-Bottereau) et de type 2 - C (Le Plessis au Loroux-Bottereau)
Dess. Virginie Desvigne
IVR52_20164400100NUDA



Ecart de type 2 - A, la Barillère (à Mouzillon) dont le bâti s'implante en îlots
Dess. Virginie Desvigne
IVR52_20164400124NUDA



Place de la Bastière, Vertou.
Phot. Denis Pillet
IVR52_20154400571NUCA



Îlot d'habitations et dépendances implantés sur l'espace commun. La Pépière, Maisdon-sur-Sèvre.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20184400311NUCA



Ensemble de dépendances. La Renouère, Le Landreau. Cadastre 2018, BM 01- 241, 260 et 130. Phot. Pierre-Bernard Fourny IVR52_20184400210NUCA



Habitations et dépendances implantés en bordure et sur l'espace commun. La Rinière des Landes, Le Loroux-Bottereau. Phot. Denis Pillet IVR52_20154400596NUCA



Îlot d'anciennes habitations et dépendances toutes remaniées en dépendances en 2018. L'Anerie, Gétigné. Cadastre 2018, AW 211, 212, 735, 736. Phot. Pierre-Bernard Fourny IVR52_20184400268NUCA



Dépendances imbriquées. Au premier plan, un toit à porcs. Pé de Sèvre, Le Pallet. Cadastre 2018, BM 01-783. Phot. Pierre-Bernard Fourny IVR52_20184400236NUCA



Îlot de dépendances et d'habitations. Rousseau, Mouzillon. Phot. Pierre-Bernard Fourny IVR52_20184400235NUCA



Vestige d'une poutre de liaison signalant la réunion de deux bâtiments préexistants par la création d'un simple toit. Ledit bâtiment servait alors de remise. Beaulieu, Saint-Hilaire-de-Clisson. Cadastre 2018, ZA 01-275. Phot. Pierre-Bernard Fourny IVR52_20184400288NUCA



Utilisation du pan de mur du bâtiment préexistant comme piédroit de la porte du nouveau bâtiment. Le linteau de bois est encastré dans



Habitations et dépendances s'accrochent au site pentu de Gervaux à Clisson.



Habitations bordant l'espace commun. La Barbinière, Vertou. Phot. Denis Pillet IVR52_20154400591NUCA

le mur existant. La Renouère, Le
Landreau. Cadasre 2018, BM 01-126.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20184400209NUCA

Phot. Denis Pillet
IVR52_20154400642NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

"Villages à communs" en Pays du Vignoble nantais : présentation de l'aire d'étude (IA44005623)

"Villages à communs" : présentation de l'opération d'inventaire (IA44005617)

Maisons et dépendances rurales (IA44006748)

Oeuvres en rapport :

Ecart dit L'Anerie (IA44005636) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Gétigné, l'Anerie

Ecart dit la Barillère (IA44005634) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Mouzillon, la Barillère

Ecart dit La Bastière (IA44005619) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Vertou, la Bastière

Ecart dit La Brégeonnière (IA44005618) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, La Boissière-du-Doré, la Brégeonnière

Ecart dit La Ménardièrre (IA44005638) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Le Loroux-Bottreau, la Ménardièrre,

Ecart dit La Pépièrre (IA44005621) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Maisdon-sur-Sèvre, la Pépièrre

Ecart dit La Pichaudièrre (IA44005637) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Saint-Hilaire-de-Clisson, la Pichaudièrre

Ecart dit Le Douet (IA44005658) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Saint-Fiacre-sur-Maine, le Douet

Ecart dit le Rubis (IA44005631) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Mouzillon, le Rubis

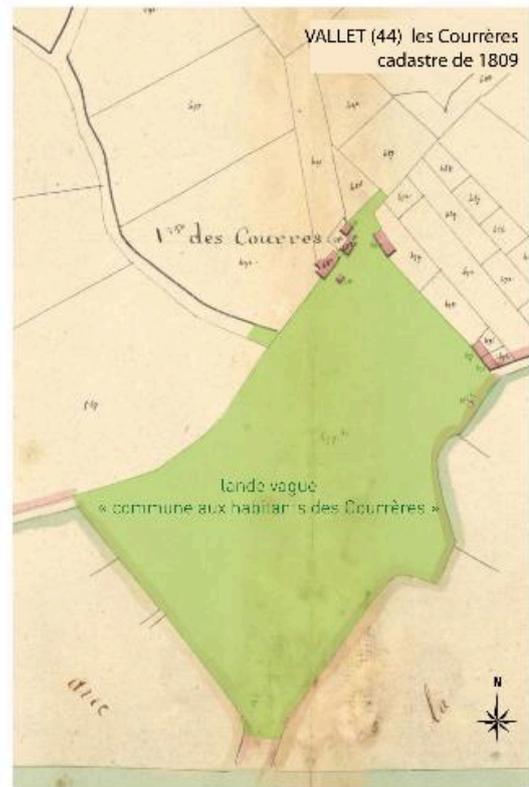
Ecart dit Les Laures (IA44005625) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Vallet, les Laures

Ecart dit Pé de Sèvre (IA44005635) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Le Pallet, Pé de Sèvre

Ecart dit Rousselin (IA44005639) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Boussay, Rousselin

Auteur(s) du dossier : Marion Orillard

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais



Typologie 1 : Villages dont le bâti s'implante en bordure de l'espace commun

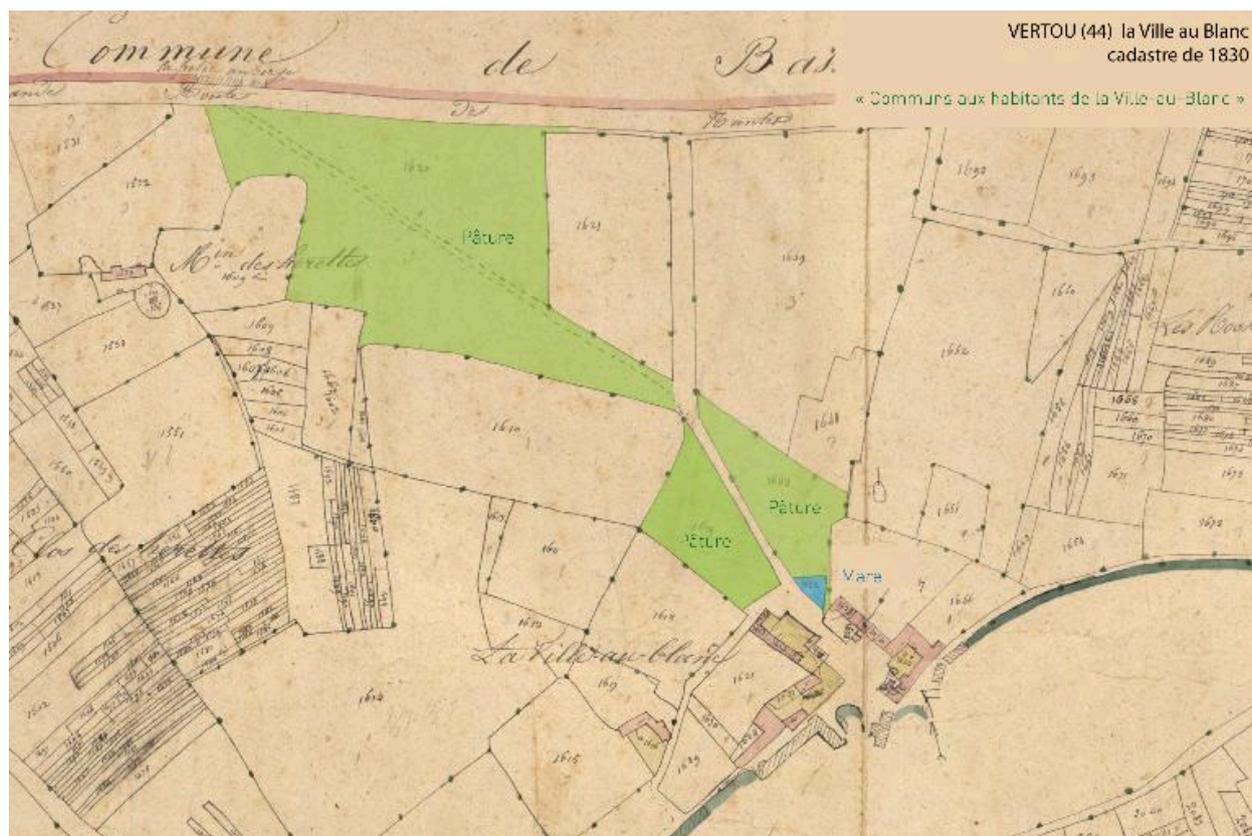
Référence du document reproduit :

- Archives départementales de Loire-Atlantique ; 7 P 3795. Cadastre napoléonien du Landreau (1809).

IVR52_20164400122NUDA

Auteur de l'illustration : Virginie Desvigne

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Typologie 1 : Ecart de la Ville-au-Blanc (Vertou) dont le bâti s'implante en bordure de l'espace commun

Référence du document reproduit :

- Archives départementales de Loire-Atlantique ; 7 P 3304. Cadastre napoléonien de Vertou (1830).

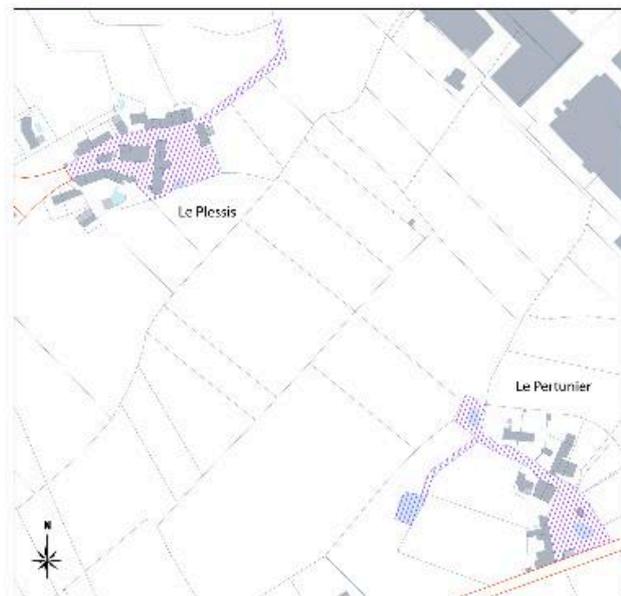
IVR52_20164400131NUDA

Auteur de l'illustration : Virginie Desvigne

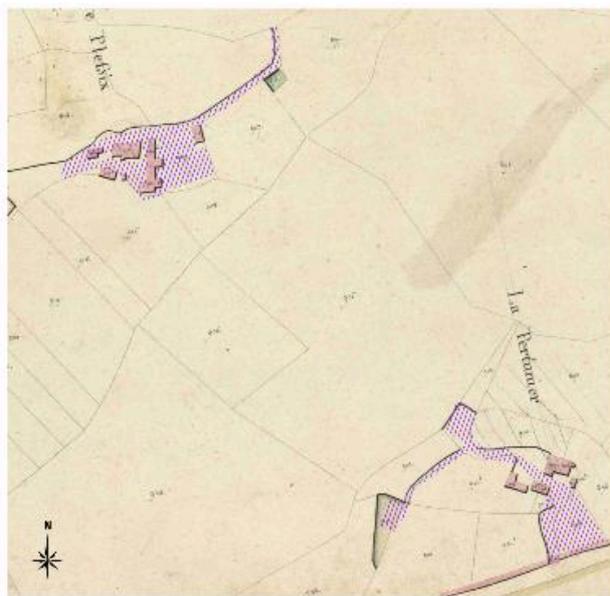
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation

LE LOROUX-BOTTEREAU (44) - le Plessis et le Pertunier

Communs au village du Plessis et du Pertunier
données cadastrale 2015



Communs 2015 repositionnés sur le cadastre napoléonien de 1809



Ecart de type 1 - C (Le Pertunier au Loroux-Bottreau) et de type 2 - C (Le Plessis au Loroux-Bottreau)

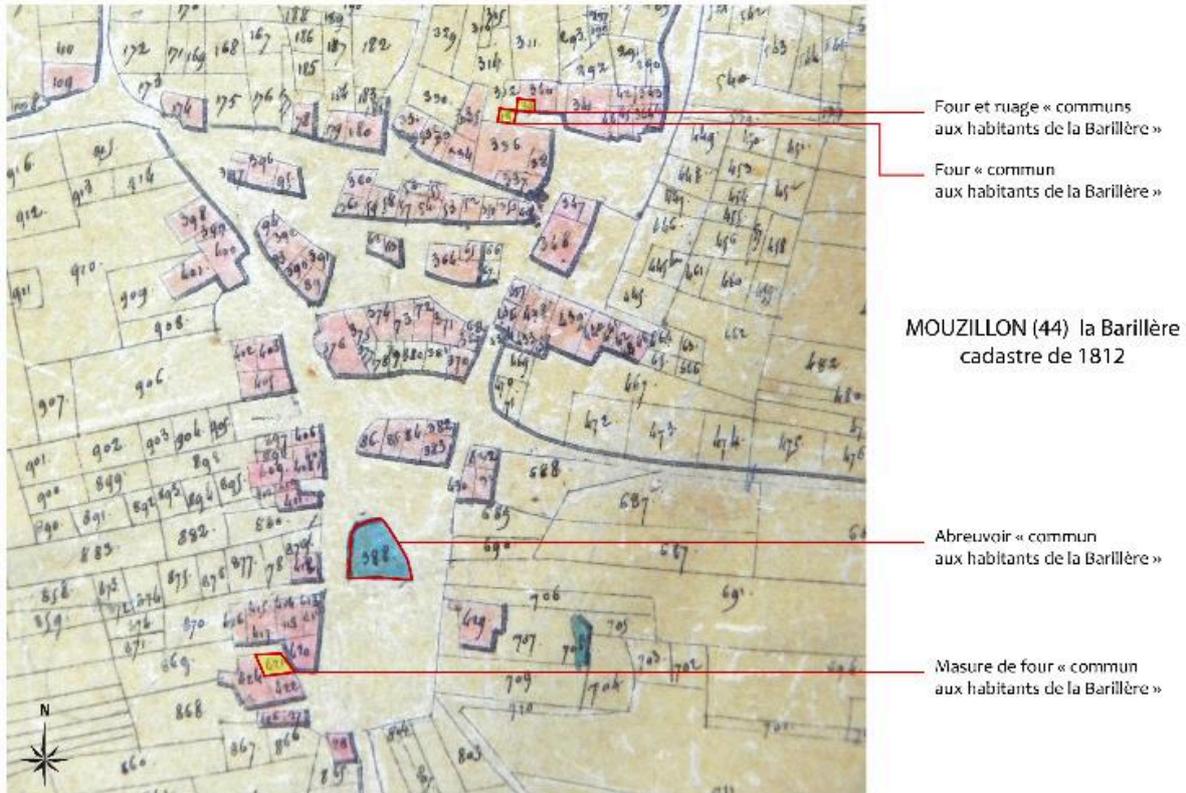
Référence du document reproduit :

- Archives départementales de Loire-Atlantique ; 7 P 3797. Cadastre napoléonien du Loroux-Bottreau (1809).

IVR52_20164400100NUDA

Auteur de l'illustration : Virginie Desvigne

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Ecart de type 2 - A, la Barillère (à Mouzillon) dont le bâti s'implante en îlots

Référence du document reproduit :

- Archives départementales de Loire-Atlantique ; 7 P 3800. Cadastre napoléonien de Mouzillon (1812).

IVR52_20164400124NUDA

Auteur de l'illustration : Virginie Desvigne

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Place de la Bastière, Vertou.

IVR52_20154400571NUCA

Auteur de l'illustration : Denis Pillet

Date de prise de vue : octobre 2015

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Îlot d'habitations et dépendances implantés sur l'espace commun. La Pépière, Maisdon-sur-Sèvre.

IVR52_20184400311NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Ensemble de dépendances. La Renouère, Le Landreau. Cadastre 2018, BM 01- 241, 260 et 130.

IVR52_20184400210NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Habitations et dépendances implantés en bordure et sur l'espace commun. La Rinière des Landes, Le Loroux-Bottreau.

IVR52_20154400596NUCA

Auteur de l'illustration : Denis Pillet

Date de prise de vue : 2015

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Îlot d'anciennes habitations et dépendances toutes remaniées en dépendances en 2018. L'Anerie, Gétigné. Cadastre 2018, AW 211, 212, 735, 736.

IVR52_20184400268NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Dépendances imbriquées. Au premier plan, un toit à porcs. Pé de Sèvre, Le Pallet. Cadastre 2018, BM 01-783.

IVR52_20184400236NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Îlot de dépendances et d'habitations. Rousseau, Mouzillon.

IVR52_20184400235NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vestige d'une poutre de liaison signalant la réunion de deux bâtiments préexistants par la création d'un simple toit. Ledit bâtiment servait alors de remise. Beaulieu, Saint-Hilaire-de-Clisson. Cadastre 2018, ZA 01-275.

IVR52_20184400288NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Utilisation du pan de mur du bâtiment préexistant comme piédroit de la porte du nouveau bâtiment. Le linteau de bois est encastré dans le mur existant. La Renouère, Le Landreau. Cadasre 2018, BM 01-126.

IVR52_20184400209NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Habitations et dépendances s'accrochent au site pentu de Gervaux à Clisson.

IVR52_20154400642NUCA

Auteur de l'illustration : Denis Pillet

Date de prise de vue : 2015

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Habitations bordant l'espace commun. La Barbinière, Vertou.

IVR52_20154400591NUCA

Auteur de l'illustration : Denis Pillet

Date de prise de vue : 2015

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation